

Monnaie forte :

L'économie criminalisée des diamants dans la République démocratique du Congo et les pays voisins

par Christian Dietrich

Les principaux exportateurs de diamants de l'Afrique centrale — l'Angola, la République démocratique du Congo (RDC), la République centrafricaine (RCA) et la République du Congo (RC) — sont au nombre des pays les moins développés au monde. Les diamants sont l'une des formes de monnaie forte les plus faciles à obtenir et à transporter, aussi bien pour les États que pour les acteurs non étatiques. Les contrôles insuffisants dans les pays contigus et les pays de transit de la région, tels que le Rwanda, le Burundi, l'Ouganda, la Zambie, le Zimbabwe, la Tanzanie et l'Afrique du Sud, et les pays commerçants, comme la Belgique, Israël et l'Inde, conjugués à la loi du secret qui sévit au sein de l'industrie, facilitent la vente des diamants — licites ou illicites. La corrélation entre la pauvreté, l'instabilité, les guerres prolongées, la violence et les diamants donne à croire que la région est accablée plutôt que fortunée par sa richesse en diamants.

L'appauvrissement de l'Afrique centrale, les bouleversements sociaux et la guerre sont intimement liés à l'exploitation coloniale et à la violence, ainsi qu'à la corruption persistante et aux méfaits de l'État qui ont suivi le mouvement en faveur de l'indépendance. Dans le contexte de la corruption, de l'effondrement économique et des conflits militaires croissants, les diamants ont créé une économie parallèle qui permet à des milliers de mineurs et de revendeurs de survivre. Les diamants peuvent profiter aux mineurs artisans, aux exportateurs et aux caisses de l'État, mais ils peuvent aussi être réacheminés par des voies illicites pour financer les

hommes forts des gouvernements, des réseaux de criminels et des groupes de rebelles. L'économie parallèle — dont les diamants sont un pilier — a servi de source de revenu à des responsables des États et à ceux qui cherchaient à les renverser. L'économie des diamants est fondée sur le rêve d'une richesse immédiate; les diamants nécessitent peu d'investissements, ils sont transportables et leur commerce est — ou semble être — pratiquement incontrôlable. Bien sûr, la plus grande part du commerce international des diamants est fondée sur leur libre

L'étude

Monnaie forte : L'économie criminalisée des diamants dans la République démocratique du Congo et les pays voisins est un document hors série du Projet sur les diamants et la sécurité humaine, une initiative conjointe de Partenariat Afrique Canada (Ottawa), de l'International Peace Information Service (Anvers) et du Network Movement for Justice and Development (Freetown). Le projet vise à faire la lumière sur le commerce des diamants de guerre et à aider à y mettre un terme. L'étude a été menée en 2001 et 2002. Au cours de ses enquêtes, l'auteur a effectué plusieurs voyages en Afrique centrale et en Afrique australe, et a poursuivi ses recherches à Anvers, où il était attaché à l'International Peace Information Service.

Les opinions formulées dans ce document sont celles de l'auteur et du Projet, et ne reflètent pas nécessairement les points de vue des organismes qui appuient le Projet. On peut se procurer la version complète de l'étude en s'adressant à Partenariat Afrique Canada. Cette version, ainsi que le présent résumé, sont aussi disponibles en anglais.

circulation à partir de milliers de petites mines vers des centres de commerce, un système faisant abstraction des frontières, de la supervision et de la fiscalité nationales.

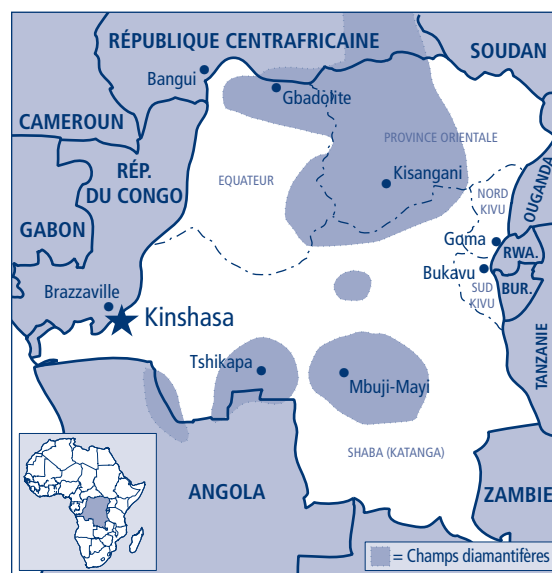
Depuis 2000, la communauté internationale s'est donné comme priorité de contrôler ces réseaux de diamants illicites, de façon à mettre un terme aux guerres qu'ils alimentent et à permettre aux pays de profiter de leurs diamants. Il s'agit d'un revirement majeur des politiques qui, jusqu'à la fin des années 1990, ne se préoccupaient pas des diamants. Les gouvernements des pays industrialisés n'accordaient aucune attention à l'information disponible et alarmante selon laquelle : la quantité des diamants qui arrivaient

sur les marchés internationaux en provenance de pays comme l'Angola, la RDC et la RCA était de beaucoup supérieure à ce que ces pays exportaient officiellement; des diamants valant des centaines de millions de dollars apparaissaient chaque jour sur les marchés internationaux, et personne ne pouvait dire d'où ils provenaient. L'Angola a exporté officiellement pour 740 millions de dollars US de diamants en 2000, la RDC pour 240 millions et la RCA pour 60 millions, mais leur production réelle combinée se rapprochait davantage des 2 milliards de dollars US. Il est ironique de constater que les habitants de ces pays s'appauvrissent, alors que d'autres — des entrepreneurs, des bandits et des tueurs — s'enrichissent.

La République démocratique du Congo

L'économie du diamant dans la République démocratique du Congo (anciennement le Zaïre) défie toute définition précise. Les statistiques concernant les exportations et les recettes officielles du gouvernement ne donnent aucune information au sujet du rôle que jouent les diamants dans la société congolaise ou dans l'économie parallèle du pays. Le commerce parallèle assure la survie de la population congolaise, qui s'est tout simplement soustraite aux méfaits de l'État. Les énormes dévaluations et manipulations monétaires sur trois décennies ont engendré une « dollarisation » de l'économie parallèle, que les hommes forts au pouvoir espéraient exploiter lorsque leur pillage du secteur structuré ne pourrait plus se poursuivre. Ces hommes forts, tous associés de longue date au dictateur Joseph Désiré Mobutu, se sont alignés sur les réseaux criminels pour exploiter un commerce parallèle, en privilégiant les minéraux faciles à exploiter tels que les diamants (y compris ceux extraits par les rebelles en Angola) et en misant sur les variations des taux de change entre le marché réglementé et le marché noir.

Les diamants ont créé un lien entre l'économie parallèle et l'économie criminelle. L'État non viable du Zaïre a survécu grâce à la force des réseaux



parallèles qui recourent aux organisations criminelles. Ces circuits s'alimentaient à même les structures d'une économie de guerre en croissance alors que les rebelles de Laurent Kabila et leurs partisans de l'extérieur amorçaient leur campagne dans l'est du Zaïre, à la fin de 1996. En mai 1997, l'arrivée de Kabila à Kinshasa, la capitale d'un pays qui n'existait plus que de façon abstraite, a marqué l'émergence d'un nouveau clan de prédateurs.

En 1961, l'organisme parapublic d'exploitation minière des diamants, *La Société Minière de Bakwanga* (MIBA), a produit 18 millions de carats de diamants. Ce chiffre était tombé à 12 millions en 1970, à 8 millions en 1980, et s'était stabilisé à 6,5 millions dans les années 1990. Au cours de la même période, la production informelle avait augmenté, multipliée par plus de 14, dont la plus grande partie servait à grossir la fortune personnelle du président Mobutu et de sa bande. Les « réformes » de Kabila ont plus ou moins maintenu le statu quo, avec une variante : des oscillations constantes entre les débouchés et les déceptions, de même que des frais toujours plus élevés pour les sociétés de diamants étrangères qui désiraient investir. Laurent Kabila a marqué l'arrivée d'une nouvelle ère de despotisme où la corruption, le népotisme et le banditisme gouvernemental continuaient de favoriser l'élite politique et militaire de Kinshasa. Kabila a été assassiné en janvier 2001 et remplacé par son fils Joseph. Le nouveau dirigeant du pays a d'abord laissé voir des signes encourageants à la communauté internationale et au milieu économique du pays, mais la véritable réforme des méthodes utilisées pour gouverner l'État se fait toujours attendre.

La longue et triste histoire du Congo en matière de mauvais gouvernement, de corruption et de pillage par des étrangers ne semble pas devoir se terminer bientôt. Les principaux protagonistes étrangers dans l'actuelle guerre en RDC s'y sont engagés pour des raisons soi-disant liées à leurs propres préoccupations en matière de sécurité. Le Rwanda et l'Ouganda ont justifié leurs attaques contre la souveraineté de la RDC, en 1998, en affirmant qu'il s'agissait d'un moyen de priver les insurgés de leurs bases dans l'est de la RDC. L'Angola a aussi prétendu que son aide militaire à Kinshasa visait à isoler davantage l'UNITA et à protéger son enclave pétrolière de Cabinda, dans le golfe de Guinée. Le Zimbabwe et la Namibie ont invoqué un pacte de sécurité conjoint avec leurs

homologues de la Southern African Development Community.

En 2001, toutefois, le prétexte de la sécurité s'était essentiellement effondré pour révéler un fondement d'exploitation des ressources soutenu par un déploiement militaire. Les considérations d'ordre militaire et politique demeurent toujours capitales, mais de nombreuses facettes de l'actuelle guerre peuvent être réduites essentiellement à des manigances pour mettre la main sur les ressources minérales du Congo. Les diamants sont devenus un élément central de ce pillage, et les pays qui y participent, comme le Rwanda, l'Ouganda et le Zimbabwe — qui possèdent eux-mêmes peu ou pas de diamants — sont à présent devenus des pays exportateurs. Cela constitue un nouveau type de guerre, caractérisé par le mercantilisme militaire. Le rapport fournit des détails sur de nombreuses entreprises commerciales lucratives lancées au Congo par des armées étrangères, donnant à croire qu'un État avorton peut offrir des récompenses financières importantes à l'élite politique et militaire des pays voisins.

Les conséquences réelles du mercantilisme militaire ont des implications plus vastes que la manipulation de l'acquisition des ressources dans la RDC. Les relations changeantes entre les civils et les militaires, dans les États où se déploient ces derniers, ainsi qu'une éthique militaire en mutation peuvent avoir des répercussions régionales profondes. La propension des États plus forts à intervenir dans les conflits des pays voisins, ainsi que la nature et la durée de ces interventions, pourraient à l'avenir être déterminées par le succès commercial des protagonistes de la guerre qui sévit actuellement en RDC. Les conséquences les plus dangereuses du mercantilisme militaire venant de l'extérieur pourraient se faire sentir une fois la guerre terminée et les soldats retournés chez eux. Les gouvernements feront alors face à des soldats et des officiers insatisfaits de leurs faibles gages et des possibilités de pillage réduites.

Un conte de deux villes : Kinshasa et Brazzaville

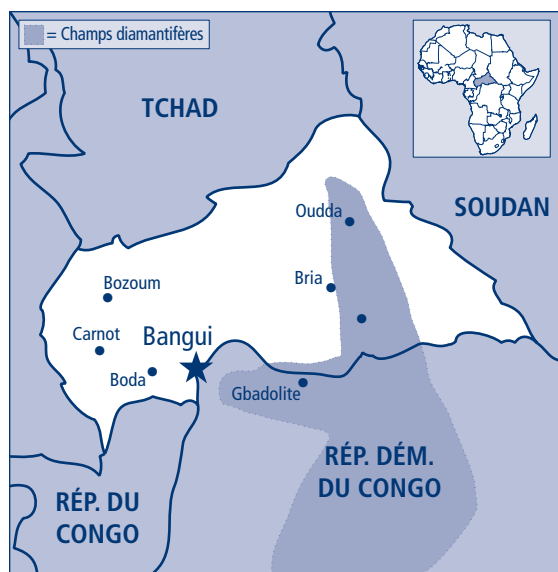
La rapport décrit en détail l'importation en Belgique de diamants valant des centaines de millions de dollars, en provenance de Brazzaville, la capitale de la République du Congo — un pays où il n'y a aucun diamant. Quelle est l'explication? Elle se trouve en partie en Angola. Les diamants de l'Angola, qui proviennent soit du marché parallèle ou des rebelles de l'UNITA, transitent souvent par Brazzaville, ou par la RDC, ou sont déclarés à Anvers comme s'ils en provenaient. Brazzaville a joué un rôle important à titre de point de vente des diamants de l'UNITA lorsque les rebelles contrôlaient encore les lieux d'extraction industrielle dans la vallée de Cuango, avant 1998, ce qu'illustrent en partie les importations belges de diamants bruts provenant de Brazzaville, évaluées à plus de un milliard de dollars américains entre 1995 et 1996. La contrebande des diamants de l'Angola a aussi augmenté en 2001, Brazzaville et Kinshasa étant les points de vente les plus probables. Les lois régissant les diamants au Congo-Brazzaville sont laxistes et les impôts sont bas, ce qui constitue un attrait important pour les marchands internationaux de diamants corrompus qui s'installent le long des routes africaines de contrebande.

Une autre explication possible des importations toujours croissantes de la Belgique en provenance de Brazzaville en 2000 et 2001 est le déclin des importations en provenance du Libéria. Le Libéria était, au cours des années 1990, un important entrepôt pour les diamants de guerre de la Sierra Leone et pour les diamants illicites d'ailleurs. Le Libéria, un pays qui n'a jamais produit pour plus que de 10 à 15 millions de dollars de diamants de faible qualité en une année, aurait prétendument exporté pour 2,2 milliards de dollars de diamants

bruts à Anvers entre 1994 et 1999. En 2000, cependant, le Conseil de sécurité de l'ONU avait le Libéria dans sa mire, et les commerçants qui utilisaient ce pays comme source et comme circuit cherchaient d'autres points de vente. Lorsqu'un embargo du Conseil de sécurité sur les diamants du Libéria a été décrété, en mai 2001, les importations de la Belgique en provenance du Libéria se sont tarées. En même temps, les importations en provenance de Brazzaville ont doublé au cours de cette période. Une impressionnante augmentation des importations en Belgique de diamants bruts en provenance des Émirats arabes unis, depuis 1999, pourrait peut-être aussi être attribuée aux diamants de la RDC. Les diamants du Congo pourraient également être introduits en fraude à Hong Kong, devenue récemment un fournisseur important, pour la Belgique et l'Israël, de produits de qualité tels que ceux en provenance de la RDC.

Une autre explication serait que les négociants de la RDC ont simplement continué de faire passer les diamants par Brazzaville, craignant que les revirements en matière de lois, de ministères et même de gouvernement à Kinshasa puissent se retourner contre leurs activités locales encore une fois. Brazzaville n'est qu'une des nombreuses routes d'acheminement utilisées maintenant pour faire circuler les diamants de guerre congolais vers Anvers et ailleurs. Bujumbura, Lusaka, Harare, Kampala, Kigali et Dar es Salaam offrent toutes des licences et des permis de circuler. Aucune ne semble pressée de mettre un terme au commerce, puisque celui-ci représente dans certains cas une croissance économique informelle supérieure à celle de l'économie formelle.

La République centrafricaine



La production de diamants dans la République centrafricaine (RCA) est presque entièrement artisanale; on estime qu'environ 80 000 mineurs travaillent dans ce secteur. Après l'indépendance, les diamants ont constitué l'une des principales sources d'exportation de la RCA, mais la production a diminué soudainement sous l'autorité corrompue du président Bokassa. L'échec qu'ont connu de petites sociétés minières dans la RCA ces dernières années pourrait être le résultat de faibles rendements financiers, mais leur disparition reflète l'instabilité qui a frappé Bangui depuis 1996. L'élection d'Ange-Felix Patassé, en 1993, n'a rien changé au système de gouvernance du pays. La corruption et la stagnation politique minent l'État, et les tensions entre le gouvernement et les groupes de l'opposition ont déchiré le pays en fonction des groupes ethniques.

Il y a des recoupements significatifs entre les gisements de diamants dans le nord de la RDC et la RCA, et les diamants extraits dans la province congolaise de

l'Équateur, dont la plupart sont contrôlés par le groupe de rebelles congolais MLC, sont souvent vendus ou blanchis par l'entremise de la RCA. La RCA est aussi branchée sur les diamants provenant de l'autre importante faction rebelle de la RDC, le RCD-Goma. Ce groupe est soutenu par le Rwanda et il contrôle Kisangani, une ville de diamants. On prétend aussi que les diamants de l'UNITA, groupe de rebelles de l'Angola, sont blanchis par l'entremise de la bourse de Bangui.

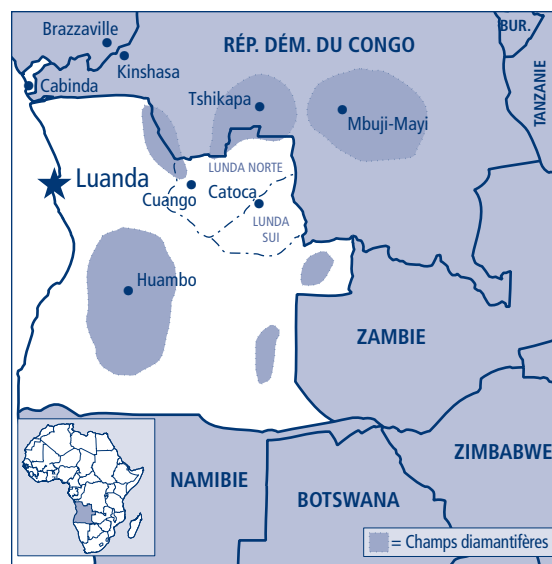
Le lien entre les diamants des régions de la RDC qui sont sous l'emprise des rebelles, et la RCA a pris une forme plus sinistre. Bangui constitue un carrefour essentiel pour les réseaux criminels qui fournissent des armes à une variété de groupes rebelles en Afrique et ailleurs. Ces réseaux sont susceptibles de tirer profit des diamants à l'occasion, quoiqu'il ne s'agisse pas de leur activité principale. L'un de ces réseaux était dirigé par Victor Bout, un trafiquant d'armes bien connu qui a fourni des armes à l'UNITA et au MLC en Afrique centrale ainsi qu'au gouvernement du Libéria, violant les sanctions imposées par les Nations Unies, et à des groupes armés de l'Afghanistan.

Les exportations officielles de diamants de la RCA sont considérablement plus faibles que le nombre de diamants de la RCA qui sont offerts sur le marché. Les acheteurs à Anvers déclarent depuis des années des importations en provenance de la RCA qui, ensemble, sont plus élevées que ne l'est théoriquement la capacité de production de ce pays. La République centrafricaine est un petit joueur dans le commerce des diamants, qui n'aurait normalement pas beaucoup de poids sur le plan international. Mais le pays est utilisé comme un point de transit — ou son nom est utilisé comme couverture — pour des diamants illicites et des diamants de guerre dont la valeur s'élève jusqu'à 100 millions de dollars chaque année.

L'Angola

C'est en Angola qu'on a tout d'abord observé le phénomène des diamants de guerre. Le mouvement des rebelles en Angola, l'UNITA, a financé avec des diamants une large part de ses efforts de guerre pendant plus d'une décennie, générant 3,7 milliards de dollars entre 1992 et 1999 seulement. Le problème de la contrebande des diamants s'est aggravé considérablement entre 1990 et 1992. Plus de 100 millions de dollars US de diamants sont sortis de l'Angola en fraude en 1990, environ 300 millions en 1991, et entre 500 et 600 millions en 1992. Lorsque le chef de l'UNITA, Jonas Savimbi, a rejeté les résultats des élections nationales à la fin de 1992 et a poursuivi la guerre, il a pris le contrôle de la vallée de Cuango et d'autres territoires essentiels pour le commerce des diamants. Étonnamment, l'UNITA a exporté jusqu'à 10 p. 100 de la production mondiale de diamants en 1996 et 1997. L'UNITA a agi davantage comme un État indépendant, se fiant aux diamants pour remplir ses coffres et se réarmer pour la guerre durant le cessez-le-feu entre 1994 et 1998. Le marché intérieur des diamants du Zaïre, en pleine expansion, constituait une voie idéale pour l'exportation des diamants de l'UNITA, que ce soit par les rebelles eux-mêmes ou par l'entremise de revendeurs étrangers autorisés par les autorités de Kinshasa.

Lorsque la guerre a repris en 1998, l'UNITA s'est retrouvée privée des régions lucratives de la vallée de Cuango. Les exportations de diamants par les rebelles ont chuté précipitamment en 1998, peut-être jusqu'à 250 millions de dollars US. Il semble que les rebelles ont été en mesure d'augmenter la production jusqu'à un certain point en 1999 — jusqu'à environ 300 millions — mais les offensives du gouvernement dans les hautes terres du centre, à la fin de 1999, ont anéanti la capacité de Savimbi de mener une guerre conventionnelle. L'UNITA est alors retournée à la guérilla et même si elle est toujours active dans presque toutes les provinces de l'Angola, elle a été incapable de mettre la main sur d'importantes quantités de diamants pendant de longues périodes.



La production de diamants de l'UNITA a chuté à environ 100 millions de dollars US en 2000, et à encore moins en 2001. La dégringolade des capacités financières et militaires de l'UNITA a atteint son comble à la mort de Savimbi, au cours d'un raid par l'armée de l'Angola, en février 2002.

Sans l'opposition formelle de l'UNITA, l'économie des diamants changerait. Les attaques par des bandits ne peuvent pas toutes être attribuées aux rebelles et le gouvernement central sera tôt ou tard forcé de museler les hommes forts et entrepreneurs de l'armée dans les zones diamantifères. Réciproquement, la fin d'un conflit bipolaire servant de couverture pour l'acquisition illicite de ressources pourrait mettre au jour la réalité sous-jacente : le fait que le gouvernement au pouvoir et son armée nationale ne constituent pas une force de cohésion. La fragmentation des unités de rebelles et les intérêts de l'armée à l'égard des champs diamantifères pourraient contribuer à déstabiliser le pays pendant encore plusieurs années. Si le désordre provoqué par la guerre se résorbe, les hommes forts du gouvernement verront leurs sources de profits personnels se tarir, puisque celles-ci dépendent habituellement des probabilités de violence et de la présence de syndicats mafieux.

Définitions

Les diamants de guerre sont généralement considérés comme des diamants servant à financer des guerres en Afrique, livrées contre des gouvernements légitimes, quoique pas nécessairement démocratiques. Le Processus intergouvernemental de Kimberley définit les diamants de guerre comme des « diamants utilisés par les mouvements rebelles ou leurs alliés pour financer des conflits visant à miner des gouvernements légitimes, tels que décrits dans les résolutions correspondantes du Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU), pour autant que celles-ci soient encore en vigueur, ou dans toute autre résolution du CSNU qui pourrait être adoptée dans l'avenir, et tels qu'acceptés et reconnus par la résolution 55/56 de l'AGNU, ou par des résolutions semblables que l'Assemblée générale pourrait adopter dans les années à venir. »

Les diamants de guerre ne peuvent toutefois être « éliminés par simple définition », en les cantonnant dans des résolutions des Nations Unies. Celles-ci sont utiles, mais jusqu'à maintenant, elles n'effleurent même pas encore la mort et la violence, la corruption, la criminalité et l'effondrement qui sont allés de pair avec le commerce centrafricain des diamants. Les zones floues des régions en guerre en Afrique ne sont pas de simples « possibilités » isolées, improbables ou anecdotiques. Elles représentent les réalités des conflits là où l'occupation du territoire est changeante et sporadique, où la légitimité du gouvernement est contestée —

parfois pour de bonnes raisons — et où les intérêts commerciaux sont même susceptibles de mettre en rapport des officiers d'armées ennemies. Ce qui est peut-être encore plus important, c'est qu'il existe une zone très floue entre les diamants de guerre et le commerce beaucoup plus vaste des diamants *illicites*. Le volumineux trafic illicite, longtemps toléré par l'industrie légitime du diamant et les gouvernements partout dans le monde, fournit la couverture sous laquelle circulent les diamants de guerre, beaucoup plus pernicieux.

Le commerce des diamants de guerre et des diamants illicites ne concerne pas que les problèmes de gouvernance de l'Afrique. Il concerne la gouvernance des importations à l'intérieur et aux alentours de l'Europe, de l'Inde, d'Israël, de l'Amérique du Nord, du Japon et d'autres pays riches, un problème auquel les gouvernements doivent s'attaquer avec beaucoup plus d'audace s'ils veulent faire cesser ce commerce. Et il concerne aussi la gouvernance de l'industrie du diamant elle-même. Si l'industrie veut survivre intacte, et si elle veut conserver les emplois qu'elle se vante de créer en Afrique et en Asie, elle doit accepter de s'attaquer au problème de façon plus globale. Et elle doit devenir beaucoup plus ouverte, mieux régie, et bien plus déterminée à sévir contre les fraudeurs du fisc, les bandits, les trafiquants d'armes et les armées rebelles qui en ont tiré de très grands bénéfices.



Conclusions et recommandations

La mauvaise gouvernance, la guerre et la souffrance humaine sont des fléaux qui ont ravagé l'Afrique centrale au XX^e siècle et qui sévissent encore au XXI^e siècle. Le premier défi, en ce qui concerne les diamants, est de s'assurer qu'ils fassent moins et non davantage de dommages. Les gouvernements doivent prendre les choses en main et assumer la responsabilité de la saine gestion de leur industrie du diamant, de façon équitable et transparente. Certains estiment que le fait de donner plus d'emprise sur le commerce des diamants à un mauvais gouvernement prive tout simplement des mineurs artisans innocents et leurs familles d'un revenu qu'ils ne pourraient peut-être pas se procurer autrement. L'autre solution, cependant — un laisser-aller où les diamants franchissent impunément les frontières, attirant dans leur sillage les fraudeurs du fisc, les blanchisseurs d'argent, les trafiquants d'armes et les briseurs de sanctions — n'est pas une solution viable. La solution n'est pas de permettre aux diamants de circuler librement, mais de changer les choses et de s'attaquer au problème plus fondamental de la qualité de la gouvernance en Afrique centrale. Cela consiste en partie à faire en sorte que les gouvernements aient accès aux recettes équitables et légitimes qu'ils peuvent tirer des ressources de leur pays, y compris les diamants. La solution réside également dans une saine gestion de ces ressources diamantifères et dans le versement d'une compensation équitable à ceux qui en font l'extraction.

Le Processus de Kimberley

L'une des façons de composer à la fois avec le côté de l'offre et avec le côté de la demande consiste à mettre en place un système mondial de certification des diamants en bonne et due forme. Le Processus de Kimberley propose la création d'un tel système. Celui-ci vise à assurer, en premier lieu, que tous les diamants bruts qui circulent entre les pays soient accompagnés d'un certificat d'origine émis par un gouvernement. Il traitera également des questions de statistiques. Les mauvaises statistiques, les fausses statistiques et l'absence totale de statistiques ont

affligé l'industrie du diamant durant de nombreuses années. La confusion que les gouvernements et l'industrie ont créée, de manière parfois accidentelle mais souvent délibérée, a rendu non seulement possible mais extrêmement facile la dissimulation d'énormes transactions impliquant des diamants illicites et des diamants de guerre.

Les contrôles dans les pays exportateurs et les pays importateurs représentent une autre difficulté. Les normes minimales proposées par le Processus de Kimberley exigent une surveillance efficace par les gouvernements. Des mesures précises ont été élaborées, mais leur efficacité correspondra à celle des systèmes de surveillance qui les accompagnent, ainsi qu'à celle des mesures de dissuasion employées pour prévenir la non-conformité. Ces mesures doivent être claires et automatiques. Un pays incapable de gérer ses ressources en diamants et son industrie du diamant devra être exclu du commerce légitime des diamants. Et le même sort doit être réservé à une société qui ne peut faire la preuve que les diamants qu'elle vend ou qu'elle achète sont « propres ».

On a arrêté peu de revendeurs de diamants, où que ce soit, pour contrebande de diamants ou évasion fiscale. Aucun n'a été arrêté pour violation des sanctions imposées par les Nations Unies. Les revendeurs qui commettent ces crimes ne sont pas éconduits par l'industrie du diamant, contrairement à ceux qui roulent des confrères diamantaires ou des banques faisant affaire avec eux — des crimes qui sont pris très au sérieux par l'ensemble de l'industrie. Et pourtant, chaque année, des diamants de l'Afrique centrale valant des centaines de millions de dollars échappent aux contrôles frontaliers, aux impôts et à la surveillance, en route pour les centres mondiaux de taille, de polissage et de commerce. Les sanctions, toutefois, ne peuvent se limiter aux pays de l'Afrique ou aux seuls producteurs. Les pays où il existe une industrie du commerce, de la taille et du polissage, comme la Belgique, l'Inde et Israël, seront tenus, en vertu du Processus de Kimberley, de garantir que les



diamants bruts seront traités d'une certaine façon. Rien de tout cela ne pourra être accompli avec un certain degré d'assurance ou de crédibilité à moins qu'un système d'inspection international ne soit partie intégrante du mécanisme.

Plus de 35 gouvernements ainsi que l'Union européenne ont ratifié l'accord conclu en mars 2002 dans la foulée du Processus de Kimberley; cet accord comporte des mesures satisfaisantes à l'égard de toutes ces questions sauf une : la surveillance indépendante périodique de tous les systèmes de contrôle nationaux. En l'absence d'une telle mesure, le système, qui doit entrer en vigueur à la fin de 2002, ne sera ni crédible ni efficace. Cette question devra être de nouveau abordée par le Processus de Kimberley lui-même, par l'Assemblée générale des Nations Unies, qui en a déjà traité à deux reprises et, si nécessaire, par le Conseil de sécurité qui, à ce jour, a mis sur pied quatre groupes d'experts afin d'obtenir des conseils sur les diamants et les guerres.

De plus, il faut louer le travail d'organismes tels que les Groupes d'experts des Nations Unies, la commission d'enquête du Sénat de Belgique sur l'exploitation de l'Afrique centrale (le Congo surtout), et les initiatives policières régionales en collaboration avec Interpol. Ce travail devrait se poursuivre.

La République démocratique du Congo (RDC)

Le Conseil de sécurité des Nations Unies doit traiter l'affaire des diamants de la RDC de la même façon qu'il a traité celle des diamants angolais et sierra-léoniens. Il doit exiger que tous les États restreignent l'importation directe ou indirecte de diamants bruts provenant de la RDC, sauf ceux contrôlés par le gouvernement de la RDC, à l'aide d'un système de certification conforme aux dispositions issues du Processus de Kimberley.

Le gouvernement de la RDC doit nommer un évaluateur de diamants indépendant, internationalement accepté.

Dès que le gouvernement de la RDC aura apporté les modifications voulues à ses systèmes et à ses lois, le processus de Kimberley devra constituer une mission d'examen indépendante ayant pour mandat de s'assurer que la RDC respecte les normes minimales qu'il a lui-même édictées.

La République du Congo (RC)

La République du Congo est devenue un carrefour important pour le trafic des diamants de guerre et des

diamants illicites. Comme dans le cas de la Gambie, un autre centre de trafic des diamants illicites, elle a échappé trop longtemps à la vigilance et au blâme de la communauté internationale. Le Conseil de sécurité des Nations Unies devrait aborder cette question de toute urgence, et imposer un embargo sur tous les diamants exportés de la République du Congo, jusqu'à ce qu'une vérification internationale approfondie et crédible puisse être menée quant à l'origine et à la légalité de ses diamants.

La République centrafricaine (RCA)

Chaque année, la République centrafricaine sert de passage (ou son nom sert de couverture) à des diamants illicites et des diamants de guerre valant des dizaines de millions de dollars. Pour que son nom et son territoire cessent d'être utilisés pour le trafic des diamants illicites, il faut absolument que ce pays adhère le plus rapidement possible au Processus de Kimberley. Cette démarche doit s'accompagner d'un examen international crédible visant à s'assurer que la République centrafricaine respecte les règles établies.

Les diamants en provenance d'autres pays non producteurs

Les groupes d'experts des Nations Unies ont examiné le lien entre les ressources et les conflits en RDC. Ils ont découvert que les armées étrangères sont impliquées activement dans le pillage des ressources, y compris le vol de diamants. Il reste au Conseil de sécurité à prendre des mesures efficaces à cet égard. Le Conseil de sécurité doit de toute urgence mettre fin au commerce des diamants provenant de pays où ils ne sont pas extraits à l'intérieur même des frontières, à moins qu'ils ne puissent prouver *hors de tout doute* que les diamants ont été obtenus de façon légale. Cette interdiction devrait s'appliquer à l'Ouganda, au Rwanda, à la Zambie et au Burundi.

Il faut enquêter davantage sur les aberrantes importations en Belgique de diamants en provenance de la Tanzanie, ainsi que sur le commerce des diamants au Zimbabwe.

De plus, le Conseil de sécurité devrait donner son aval au système de certification du Processus de Kimberley proposé, *mais devrait insister pour qu'il contienne des mesures sévères et non équivoques concernant la surveillance périodique et indépendante de tous les mécanismes de contrôle nationaux.*

Les organismes donateurs

Les programmes d'aide bilatéraux et multilatéraux à l'intention des pays qui font le commerce de diamants volés doivent de toute urgence être revus à la baisse ou suspendus.

Les institutions multilatérales telles que le FMI et la Banque mondiale devraient réviser leurs programmes dans tous les pays producteurs de diamants dans l'optique d'appuyer les réformes destinées à favoriser un meilleur respect des normes du Processus de Kimberley.

Détermination des étapes

Les recommandations ci-dessus soulèvent la question de la détermination des étapes. La question, comme nous l'avons mentionné ailleurs dans le texte, n'est pas de donner davantage de ressources à de mauvais gouvernements. Il ne s'agit pas non plus de décréter un embargo sur les diamants d'un endroit pour encourager la contrebande ailleurs. Par conséquent, les étapes logiques pourraient être les suivantes :

- examen international rigoureux des industries du diamant de la République centrafricaine, du Zimbabwe et de la Tanzanie pour s'assurer qu'elles se conforment au Processus de Kimberley;
- révision et renforcement simultanés des dispositions du Processus de Kimberley à l'égard d'une surveillance indépendante régulière de toutes les mesures de contrôle nationales;

- examen par les donateurs des mesures et des programmes susceptibles d'encourager le respect des normes minimales du Processus de Kimberley ou d'aider les pays à s'y conformer;
- interdiction de faire le commerce de diamants bruts provenant des pays non producteurs nommés dans ce rapport et dans les rapports des groupes d'experts des Nations Unies : la République du Congo, le Rwanda, l'Ouganda, la Zambie, le Burundi, la Gambie, le Togo, le Burkina Faso;
- mise en application simultanée des normes minimales du Processus de Kimberley dans tous les autres pays de production et de commerce.

Opérations des armées étrangères en République démocratique du Congo (RDC)

Il n'y a jamais eu auparavant d'exemples aussi flagrants d'armées africaines se déployant outre frontières pour piller les ressources naturelles d'un État voisin. En l'absence de sécurité, les diamants ne serviront jamais à améliorer la qualité de vie de la population de l'Afrique centrale. L'actuel équilibre militaire dans la région a eu des répercussions profondes sur le commerce des diamants de la RDC, et les activités commerciales des États dont les armées sont déployées en RDC donnent certains indices quant à l'avenir de la région. L'actuelle guerre a mis au jour les intérêts commerciaux de la plupart des armées étrangères déployées pour appuyer le régime de Kinshasa ou pour s'y opposer, sans parler de leurs relations avec de nombreux groupes de rebelles et de nombreuses armées non étatiques et milices.

Les Nations Unies et d'autres organismes ont cherché une variété de solutions aux problèmes de la RDC et de ses pays voisins. Une étude comme celle-ci ne peut que déplorer le faible taux de succès de ces initiatives et demander avec insistance une action internationale plus concertée afin de mettre un terme à ces problèmes. Dans ce

contexte, il pourrait être utile de rappeler le préambule de la Charte des Nations Unies, signée en 1945 :

Nous, peuples des nations unies, résolu

- à préserver les générations futures du fléau de la guerre...
- à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites;
- à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international;
- à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande;
- et à ses fins, à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage;
- à unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales;
- à accepter des principes et instituer des méthodes garantissant qu'il ne sera pas fait usage de la force des armes, sauf dans l'intérêt commun;
- à recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples;

avons décidé d'associer nos efforts pour réaliser ces desseins.

Dans les faits, aucun de ces desseins n'a été accompli en République démocratique du Congo, et peu ont été réalisés dans les pays voisins.



En février 2002, les membres d'une bande qui s'était introduite par effraction dans le Millennium Dome de Londres 16 mois plus tôt — dans le but de voler des diamants De Beers d'une valeur de 300 millions de dollars — ont écopé de peines d'emprisonnement allant jusqu'à 18 ans. Le juge qui a prononcé leurs sentences a qualifié le hold-up d'abominable et de professionnel. Les médias ont rapporté que s'il avait réussi, ce vol aurait été le plus important de tous les temps. Pas tout à fait.

Un vol de diamants silencieux et plus abominable — plus important que celui qui avait été conçu pour le Millennium Dome — et tout aussi professionnel, a lieu chaque année en Afrique centrale et il est rarement rapporté. Des centaines de milliers de personnes ont perdu la vie en raison de ce vol. Des millions de gens sont privés de services gouvernementaux dont ils auraient peut-être bénéficié si les diamants avaient été vendus par le biais des voies légales et si on avait pu en tirer des impôts. Aucun juge ne se prononce; aucun auteur de vol n'est emprisonné; aucun diamantaire n'est puni; aucune fiancée n'est privée d'une bague de fiançailles.



Partenariat Afrique Canada • International Peace Information Service • Network Movement for Justice and Development

Monnaie Forte : L'économie criminalisée des diamants dans la République démocratique du Congo et les pays voisins

par Christian Dietrich
Directeur de collection : Ian Smillie

© Partenariat Afrique Canada, juin 2002

ISBN 1-894888-10-3

Conception graphique: SUM Incorporated
Traduction de l'anglais: Com'Ça Communications

Le Projet veut remercier Wim Van Cappellan et Reporters Press Agency pour la permission de reproduire les photos dans ce rapport.

Partenariat Afrique Canada
323, rue Chapel
Ottawa (ON) K1N 7Z2 Canada
www.partenariatafriquecanada.org

International Peace Information Service
<http://users.skynet.be/ipis/mainuk.htm>

Network Movement for Justice and Development
www.nmjd.f2s.com

Also available in English

Le projet sur les diamants et la sécurité humaine est appuyé par le Program on Global Security and Sustainability de la John D. and Catherine T MacArthur Foundation, l'Agence canadienne de développement international, le Department for International Development de Grande-Bretagne, l'Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix, le Centre de recherches pour le développement international, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada, le Fonds pour la justice sociale des Travailleurs canadiens de l'automobile, Inter Pares, CUSO, Terre sans frontières, le Centre canadien d'étude et de coopération internationales et plusieurs autres organismes.

Autres documents hors série:

- N° 1 Déstabiliser la Guinée: les diamants, Charles Taylor et la possibilité d'une catastrophe humanitaire de plus grande envergure
- N° 2 Un éclat dans la glace: Bénéfices, protection et réglementation dans l'industrie canadienne du diamant
- N° 3 Les diamants: Éternels ou providentiels? L'impact économique des diamants en Afrique australe